

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 14 octobre 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 1^{er} octobre et le 14 octobre 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays de Lapalisse (03)
- Révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Drôme (26)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Diois (26)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Luriecq (42)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Pouilly-lès-Feurs (42)
- Cadrage préalable de l'évolution des périmètres de protection du captage du Goulet sur la commune de Volvic (63)
- Centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Montagnieu (01)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (ZAEUEP) de la commune de Tanninges (74)
- Révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) valant plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Bourg agglomération (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Création d'une microcentrale hydroélectrique sur les torrents de Mongellaz et des Gravelles à Courchevel (73)
- Reprise de l'exploitation de l'ancienne carrière Socamo sur la commune de Modane (73)

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Varennes-sur-Usson (63)
- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune Vougy (74)

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de la commune d'Ambronay (01)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la métropole de Lyon, dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur la réalisation d'une opération mixte activités/logements, au n°177 route de Sain-Bel, sur la commune de Tassin-La-Demi-Lune (69)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>